



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XXIII/10 Add.

ORIGINAL: anglais

DATE: 2 octobre 1989

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt - troisième session ordinaire
Genève, 17 et 18 octobre 1989ADDITIF DU RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITÉ TECHNIQUE ET DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUESétabli par le Bureau de l'UnionRapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur
les plantes fruitières (TWF)

1. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingtième session à Wageningen (Pays-Bas), du 26 au 29 septembre 1989, sous la présidence ad hoc de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud), en l'absence de M. B. Bar-Tel, président. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figurera dans le document TWF/XX/9 Prov., le TWF a terminé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du bananier, du châtaignier, du noyer et du cassis (révision), qui vont être maintenant présentés pour adoption définitive au Comité technique. Il a aussi terminé ses travaux relatifs à la révision des principes directeurs d'examen du groseiller à grappes, qui vont être soumis aux organisations professionnelles pour observations. En plus des questions touchant à l'élaboration des principes directeurs d'examen, le TWF a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions, et il est arrivé aux conclusions suivantes :

i) il a pris note d'un rapport rédigé par les experts de la République fédérale d'Allemagne sur les essais réalisés en commun avec le Groupe de l'enregistrement de la Commission permanente (VKC) de la Société royale d'horticulture et de botanique (KMTP) des Pays-Bas sur l'utilisation d'un colorimètre;

ii) il a examiné les projets de révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique et d'autres formulaires types, et a présenté ses observations à ce sujet au Comité technique;

iii) il a pris note du document sur la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés, mais a dit préférer que la description des variétés soit faite par le service national;

iv) il a examiné la question de l'application de méthodes nouvelles pour l'examen des variétés et a estimé que l'introduction de ces méthodes est moins nécessaire pour les espèces qui relèvent de son domaine de compétence, les caractères classiques à disposition étant suffisants pour distinguer les variétés. Néanmoins, il dressera un inventaire des méthodes et des espèces qui relèvent de sa compétence;

v) il a étudié la possibilité d'établir un cadre général pour les principes directeurs d'examen des espèces fruitières sauvages, mais a conclu qu'il conviendrait d'élaborer un document séparé sur les principes directeurs d'examen pour chaque genre ou espèce;

vi) il a pris note d'un rapport très détaillé sur l'utilisation de méthodes statistiques et a été d'avis que les méthodes statistiques non-paramétriques devraient et pourraient être appliquées plus souvent.

2. La vingt et unième session du TWF aura lieu au Japon du 10 au 17 septembre 1990, immédiatement avant la prochaine session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, qui se tiendra au même endroit du 18 au 24 septembre. Au cours de cette session, le groupe de travail prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du groseiller à grappes (révision) en vue de les soumettre au Comité technique pour adoption définitive. Par ailleurs, il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de la myrtille, des agrumes (révision), du Ribes indigrolaria, de l'airelle rouge, des porte-greffes de prunus, de l'abricotier (révision), du poirier (révision) et de l'amélanchier. Il compte aussi examiner les autres questions suivantes : écarts minimaux entre les variétés; observations relatives aux couleurs; méthodes, techniques et matériel (nouveaux) d'examen des variétés; méthodes statistiques.

[Fin du document]